

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT FONDS VERT/CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO (AAP CONFORT DURANT LA SAISON CHAUDE DANS LES ECOLES) - ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE - RENOVATION ENERGETIQUE ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS (7 STRUCTURES)

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU la nécessité de réaliser des études de maîtrise d'œuvre et compléments pour le changement des chaufferies fioul et les travaux associés, sur sept sites liés à l'Enfance Jeunesse ;

VU l'estimation réalisée, pour un montant de 130 996€ HT,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'AAP Confort durant la saison chaude dans les Ecoles, afin de compléter le plan de financement de ces études ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Etat Fonds Vert	50	65 498€
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (AAP)	30	39 298,80€
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigo	20	26 199,20€
Total	100	130 996€

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de financer les études ;

Article 3 : de déposer à cet effet un dossier de demande de financement comprenant toutes les pièces nécessaires auprès de chaque partenaire.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 17/04/2023



Le Président,

Jean Louis JALLAT.